

LE PREMIER MINISTRE

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail - Liberté - Patrie

**PROJET DE LOI AUTORISANT LA RATIFICATION
DE L'ACCORD DE COOPERATION ENTRE LES GOUVERNEMENTS
DES ETATS MEMBRES DE L'UNION MONETAIRE OUEST-AFRICAINE
ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE**

Adopté par le Gouvernement

Article 1^{er} : Est autorisée, la ratification de l'Accord de coopération entre les Gouvernements des Etats membres de l'Union Monétaire Ouest-Africaine (UMOA) et le Gouvernement de la République Française, signé à Abidjan en République de Côte d'Ivoire, le 21 décembre 2019.

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Lomé, le 22 septembre 2021

The image shows the official seal of the Togolese Republic, which is circular and contains the text 'REPUBLIQUE TOGOLAISE' and 'LE PREMIER MINISTRE'. Overlaid on the seal is a handwritten signature in black ink.

VICTOIRE S. TOMEGA-H-DOGBE